

Avant-propos

Cet ouvrage est intégré à la série : « Des concepts pour penser la société du XXI^e siècle ». Cette série est un état de l'art théorique émanant de chercheurs en sciences de l'information et de la communication (SIC) embrassant le point de vue de leur discipline. Les initiateurs de la série proposent un jeu de concepts mobilisés dans la communauté des SIC. Ces concepts sont également présents dans d'autres disciplines relevant des SHS (histoire, sociologie, sciences économiques, sciences du langage, psychologie, etc.) et par ailleurs, ils rejoignent souvent des préoccupations de chercheurs en sciences et techniques (ergonomie, intelligence artificielle, traitement de données, etc.).

Nous nous proposons de mettre en relief les approches théoriques mobilisées en SIC, souvent qualifiées d'interdisciplinaires, à partir d'un point de vue délibérément conceptuel. Ce choix nous semble pertinent pour compléter les différents travaux épistémologiques déjà réalisés par d'autres chercheurs.

Pour caractériser davantage le point de vue adopté dans chaque ouvrage, précisons qu'il est celui de chercheurs en SIC préoccupés par une ambition didactique et un regard épistémologique. Notre posture collective est de considérer les SIC comme une discipline universitaire contribuant à l'élaboration et à la diffusion de savoirs ayant pour objet l'information et la communication.

C'est donc l'examen d'une série de concepts largement utilisés par la communauté qui sera au cœur de notre réflexion théorique, en ayant le souci de la rendre accessible aux étudiants de SHS, utile aux enseignants et chercheurs de nombreuses disciplines ainsi qu'aux professionnels désireux de réfléchir sur leurs pratiques. Ce jeu de concepts permet de penser la société du XXI^e siècle dans ses dimensions sociales et technologiques. Il apporte également un éclairage sur les relations et les interactions humaines et techniques.

À ce jour, il est prévu une douzaine d'ouvrages dans cette série, présentant chacun l'un des 12 concepts suivants : *croyance, savoir, pouvoir, échange, médiation, mémoire et transmission, dispositif, discours, public/privé, représentation, écriture et esthétique*. Ces concepts figurent parmi les plus mobilisés en sciences de l'information et de la communication.

Chaque ouvrage de la série possède une structure commune : une première partie intitulée « Fondements épistémologiques » permet aux auteurs de synthétiser et de confronter les théories qui, au fil du temps, ont élaboré puis revisité le concept. La deuxième partie présente des problématiques contemporaines en SIC qui intègrent le concept pour définir l'objet de recherche ou l'analyser. Cette organisation du contenu permet de s'affranchir des acceptions restrictives que les concepts peuvent prendre dans l'espace public ou professionnel, voire dans les champs disciplinaires.

Les ouvrages déjà publiés dans la série sont : *La médiation* et *Le pouvoir*.

Ces deux publications, de même que le présent ouvrage, sont le fruit d'un travail réellement collectif. Des réunions régulières entre les auteurs ont permis une construction collective de tous les contenus. Ces derniers constituent la base d'un cours d'épistémologie des SIC dispensé dans plusieurs formations depuis une dizaine d'années. Il a donc fait l'objet d'une mise à l'épreuve devant des publics étudiants de différents niveaux.

Des auteurs sont déjà pressentis pour les autres concepts. Les coordinateurs de la série s'engagent à vérifier que les auteurs suivent la logique de la série et la structure des premiers ouvrages.

Valérie LARROCHE et Olivier DUPONT,
coordinateurs de la série

Introduction

Pour traiter le concept de dispositif et respecter la logique de la série « Des concepts pour penser la société du XXI^e siècle », notre propos s'articule autour de deux parties bien distinctes. La partie 1 traite des fondements épistémologiques du dispositif. Elle éclaire le concept de dispositif à l'aide d'auteurs de toutes disciplines qui apportent une définition ou des discussions portant sur l'une des dimensions, technique, organisationnelle ou culturelle propre à leur champ de recherche. Cette partie s'adresse à toute personne intéressée par les sciences humaines et sociales qui souhaite approfondir ce qu'on appelle dispositif. La partie 2 est plus centrée sur les problématiques qui intéressent les sciences de l'information et de la communication. Notre posture collective est de considérer les SIC comme, d'une part, une discipline universitaire contribuant à la transmission de la culture informationnelle et communicationnelle, et d'autre part, une discipline de recherche.

Même si nous constatons que de nombreux auteurs emploient le terme de dispositif sous sa forme notionnelle, cet ouvrage explore son potentiel heuristique. Le parti pris est de proposer un éclairage des points de vue, qu'ils soient ceux de praticiens ou de chercheurs. C'est pourquoi les développements oscillent souvent entre des considérations opérationnelles et théoriques, l'une et l'autre s'influençant mutuellement.

La première partie présente une analyse de l'état de l'art du concept, à visée compréhensive, où l'auteur de l'ouvrage s'efface souvent derrière les auteurs cités. Dans la deuxième partie, plus centrée sur la vision des SIC, il lui est plus difficile de rester totalement neutre. Pour ne citer qu'un exemple, la sélection des thématiques reflète nécessairement ses centres d'intérêt.

Nous distinguons très clairement dans la suite de cette introduction nos deux parties intitulées respectivement « Fondements épistémologiques du dispositif » et « Dispositif et SIC ».

Partie 1 : fondements épistémologiques du dispositif

En consultant le terme *dispositif* dans le *Trésor de la langue française* (1971-1994)¹, rendu accessible en version informatisée (le TLFi) par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), on trouve l'étymologie suivante :

« Le terme dispositif est un dérivé de *disponere* qui signifie disposer. Une notion d'organisation, d'agencement est présente dans l'étymologie du mot dispositif. Avant 1615, le dispositif se définit comme la "partie d'un texte législatif qui statue impérativement" (E. Pasquier, 1963-1967, éd. orig. 1560, p. 847). »

La première acception du mot *dispositif* est donc de nature juridique et fait référence à un texte qui précise les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites dans ce texte. En d'autres termes, le texte législatif contient des dispositions pratiques. En 1797, une deuxième définition apparaît sous la plume de Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse (1741-1788), auteur du *Voyage de La Pérouse autour du monde*. Le dispositif est alors défini comme un « ensemble d'éléments ordonnés en vue d'une certaine fin » (La Pérouse, 1797, p. 90). Dans le contexte militaire, le mot signifie un ensemble de moyens et de mesures, disposé en fonction d'une stratégie. À ces définitions, ajoutons celle-ci, plus technique et courante : « Manière dont sont disposées, en vue d'un but précis, les pièces d'un appareil, les parties d'une machine » (CNRTL, « Dispositif », A, 1).

En démarrant cette recherche sur le dispositif, nous étions persuadée de son lien avec la technique et avec une forme organisationnelle, deux dimensions présentes dans les définitions précédentes. Progressivement, l'activité² technique est apparue comme intrinsèquement liée au dispositif. Par exemple, l'humain emploie des techniques pour réaliser des gestes répétitifs au sein du dispositif. La dimension discursive présente dans la définition juridique du dispositif ne nous est apparue, quant à elle, que tardivement bien qu'elle en soit une composante essentielle. Par exemple, la description d'un processus au sein d'un dispositif peut être écrite pour partager collectivement l'ordre des opérations et le dialogue peut permettre d'échanger des bonnes pratiques permettant d'améliorer l'efficacité du dispositif.

1. Dictionnaire des XIX^e et XX^e siècles en 16 volumes et 1 supplément.

2. Nous préférons le terme d'activité au terme d'action car l'activité suppose une opération humaine dirigée vers une finalité. Un dispositif étant doté d'une finalité *a priori* ou *a posteriori*, les actions qui s'y déroulent sont des activités. Néanmoins, le terme d'action, plus générique que celui d'activité, reste présent dans cet ouvrage car certains auteurs le privilégient. Nous y reviendrons au cours de cet ouvrage, notamment dans le chapitre 2.

Dans cet ouvrage, nous allons voir que, selon les disciplines qui emploient le terme *dispositif*, la technique glisse vers une aptitude, un savoir-faire, un outil, une pratique qui induisent une relation entre l'humain et les objets techniques. C'est le sujet de notre premier chapitre. La dimension organisationnelle introduit des rôles mandatés pour réaliser des activités répétitives collectives mais aussi des tâches réelles. Le dispositif est un cadre dans lequel des techniques, des humains sont disposés pour permettre de réaliser des activités répétitives et distribuées. La dimension collective impose des coordinations entre les acteurs humains et non humains. Des dispositifs de différentes natures peuvent se chevaucher car le résultat d'un dispositif peut être intégré à un autre. L'exemple d'un dispositif de publication de livres suppose l'existence d'un livre produit dans un autre dispositif. Cette dimension est approfondie dans le deuxième chapitre. Enfin le troisième chapitre étudie la place du discours dans le dispositif. Les documents qui circulent au sein du dispositif illustrent le fait que le discours est une composante du dispositif. Mais c'est aussi la finalité de certains dispositifs, de produire du discours. Les médias illustrent cette catégorie. Ce dernier chapitre permet aussi de dépasser l'aspect opérationnel des dispositifs pour discuter de leurs incidences sociales et identitaires.

Le dispositif est à la fois appréhendé dans cette première partie comme objet concret et comme objet scientifique, l'ingénierie et l'expertise relèvent du premier type, les interprétations culturelles et sociales des dispositifs intégrées à des contextes d'utilisation du deuxième. Le dispositif est donc discuté sous des angles scientifique, opérationnel et culturel.

Partie 2 : dispositif et SIC

La deuxième partie s'oriente délibérément sur des problématiques traitées en SIC, discipline d'appartenance de l'auteur. Le dispositif est un terme que l'on voit souvent dans les publications des chercheurs en SIC. L'intérêt pour le dispositif s'illustre déjà par l'emploi du terme dans la présentation des équipes de recherche³. Le laboratoire Dicen-IDF (dispositifs d'information et de communication à l'ère numérique-Paris, Ile-de-France) comporte dans son intitulé le terme de dispositif.

D'autres laboratoires de recherche emploient le terme pour désigner ou expliquer leurs thématiques de recherche.

3. L'annuaire des écoles doctorales et des unités de recherche a été fort utile pour cette analyse. Annuaire disponible sur : <https://appliweb.dgri.education.fr/annuaire/listeentite.jsp?entite=ur&sd=22&prov=motcle> (consulté le 31 décembre 2017).

C'est le cas du laboratoire i3M (information, milieux, médias, médiations) des universités de Nice, Sophia Antipolis et Toulon dont les objets de recherche sont « les dispositifs sociotechniques d'information et de communication (DISTIC) ».

Le laboratoire MICA (laboratoire de recherche en information, communication et art) de l'université Bordeaux Montaigne développe une réflexion sur les « Mutations des médiations à l'ère du numérique et de la mondialisation » dont l'un des axes de recherche *Information & Connaissance* s'intéresse aux « usages des dispositifs numériques et des nouvelles pratiques qu'ils engendrent ».

Le Gripic (groupe de recherches interdisciplinaires sur les processus d'information et de communication) au Celsa, précise quant à lui, que la discipline « s'intéresse aux acteurs, aux processus, aux dispositifs et aux phénomènes d'information et de communication produits dans la vie sociale »⁴.

Enfin, pour d'autres, le terrain d'analyse comporte clairement l'objet dispositif ; l'orientation majeure de GERiCO (groupe d'études et de recherche interdisciplinaire en information et communication à Lille) est l'analyse des pratiques, des processus et des dispositifs infocommunicationnels saisis dans leurs dimensions langagières, discursives, technologiques et symboliques.

Cette énumération illustre bien la diversité des emplois. C'est à la fois un terme qui définit une méthode, cadre l'objet de recherche ou permet de définir des problématiques. Il s'agit aussi souvent d'une notion non questionnée que les auteurs considèrent comme allant de soi ou non essentielle.

Dans cette deuxième partie, nous avons sélectionné des mobilisations du dispositif comme concept (donc intégré à la formulation du questionnement) ou comme objet d'étude⁵. Dans le domaine de l'information, de la communication et des médias, le terme de dispositif est couramment employé pour désigner l'ensemble des substrats matériels de la communication. « On parle en ce sens de dispositif médiatique, de dispositif télévisuel, de dispositif éditorial : dans chacun des cas, c'est pour souligner que la communication suppose une organisation, repose sur des ressources matérielles, engage des savoir-faire techniques, définit des cadres pour l'intervention et l'expression » (Jeanneret, 2005, p. 50). Les éléments énumérés dans cette citation d'Yves Jeanneret

4. <http://www.celsa.fr/formation-initiale-recherche.php>.

5. Rappelons que les objets d'étude des SIC tournent autour de pratiques, de productions humaines et sociales, alors que les concepts doivent pouvoir être combinés pour expliquer et comprendre les objets d'étude et les phénomènes que l'on peut identifier. Certains auteurs désignent par objet de recherche un objet d'étude associé à un point de vue conceptuel (Monnoyer-Smith, 2013). Nous y reviendrons dans la conclusion du chapitre 3 et dans l'introduction de la partie 2.

comportent les ingrédients du dispositif discutés dans la partie 1 et réinvestis dans la partie 2 en fonction de la thématique SIC envisagée.

Le laboratoire i3M, information, milieux, médias, médiations, formule un questionnement en termes de dispositif, ce qui lui permet de « penser les transformations du monde en mettant en évidence les interactions souples et puissantes des technologies avec leur environnement, en fonction de forces structurantes, coercitives, mais dont le sens n'est jamais tout à fait donné et dont la direction peut toujours être détournée par l'usage qu'en font les sujets » (Rasse, Durampart, Pelissier, 2014).

Jean-Mathieu Méon, chercheur en SIC au CREM (Centre de recherche sur les médiations) de l'université Paul Verlaine à Metz, en collaboration avec des chercheurs en arts plastiques, présente un ouvrage portant sur les dispositifs culturels et artistiques. Il précise dans l'introduction de l'ouvrage collectif qu'« en matière d'art et de culture, cette approche permet de tenir ensemble un regard interne sur les œuvres et les pratiques artistiques (leurs intérêts constitutifs, les intentions et les représentations dont elles sont porteuses, les stratagèmes et méthodes qui président à leur agencement) et un regard externe (les conditions et les formes de leur mise en scène, de leur présentation au public, de leur réception individuelle et collective) » (Méon, 2011, p. 9). Les points d'intérêt qu'il énumère seront associés dans la suite à des questionnements⁶ dispositifs.

La notion de dispositif est donc « clairement heuristique puisqu'elle nous conduit à regarder de près comment procèdent les changements, en termes de contextes, procédures, matières, ordres » (Jeanneret, 2005, p. 50). C'est pourquoi, nous avons choisi d'approfondir quelques mobilisations du dispositif en SIC.

Dans cette partie, nous nous intéresserons aux travaux des chercheurs en SIC qui portent sur des objets particuliers et dans lesquels les auteurs utilisent le terme *dispositif* dans leur propre recherche. L'appareillage théorique, intégrant le dispositif permet de décrypter la complexité des phénomènes infocommunicationnels. Pour Violaine Appel et Thomas Heller, qui ont travaillé le concept *dispositif* en communication des organisations, « le concept de dispositif implique au niveau de la pratique scientifique une posture à la fois analytique (description des technologies de pouvoir) et critique (notamment de dévoilement des enjeux de pouvoir) » (Appel, Heller, 2010, p. 45-46).

Nous avons choisi d'approfondir trois thématiques actuelles en SIC, d'une part pour illustrer la portée heuristique des questionnements intégrant le concept *dispositif*, et d'autre part pour démontrer l'aspect fédérateur de ce concept en SIC. En effet, des auteurs s'intéressant au domaine des médias, à l'information ou à la communication des organisations se saisissent du concept.

6. Nous nous permettons d'employer le terme dispositif sous sa forme d'adjectif, même si cette forme est peu usitée.

La première problématique, traitée au chapitre 4 questionne la complexité des productions de contenus médiatiques à l'aide du concept *dispositif*, que ce soit du point de vue des éditeurs, des journalistes mais aussi de ceux qui gèrent l'information produite dans des organisations ou des institutions. Le numérique ajoute de la complexité aux interactions⁷ et nécessite de prendre de la hauteur pour saisir la convergence des médias et la nécessaire adaptation des médias traditionnels.

Le chapitre 5 interroge le concept de dispositif d'information secondaire, déjà bien défini dans le contexte documentaire, pour évaluer sa portée heuristique face à l'objet *traces d'activités*. Ce chapitre permet de montrer deux visions bien différentes de ces dispositifs, l'une centrée sur les interfaces, l'autre sur une vision cybernétique.

Enfin, le dernier chapitre permet d'aborder la participation sous l'angle du dispositif et de croiser les regards de chercheurs en lien avec le discours des médias, la gestion de l'information, l'apprentissage ou la communication des organisations. Le web social a entraîné une collaboration des plateformes avec les usagers, que ce soit pour produire collectivement du discours ou pour agir et apprendre.

Dans cet ouvrage, chaque partie est indépendante et peut donc être lue de façon isolée. Il en est de même pour les chapitres qui les constituent (surtout ceux de la partie 2).

7. Étymologie du terme interaction : mot composé du préfixe latin *inter*, entre, et de *action*, du latin *actio*, faculté d'agir, activité, action, acte, fait, accomplissement, dérivé du verbe *agere*, agir, faire. La notion d'interaction, associée au dispositif, suppose une influence réciproque des personnes, des objets, des outils, etc. en relation. En sociologie ou en psychologie, l'interaction sociale est l'influence réciproque de personnes ou de groupes de personnes entrés en contact au sein d'un système social. Les interactions sont des relations interhumaines verbales ou non verbales (gestes, regards, attitudes, etc.) qui provoquent une action en réponse chez l'interlocuteur, qui elle-même a un effet sur l'initiateur de la relation. Voir la synthèse *La sociologie de Erving Goffman* (Nizet, Rigaut, 2014).